

Rubrique: (Re)découvrez-les!

Le président Schreber et la grammaire du délire

Jeanne Joucla

élirer, est-ce être fou ? Cette question résonne avec l'aphorisme lacanien Tout le monde délire ¹, que Roger Cassin commente d'un « Tous délirants donc. Mais pas tous psychotiques ² ». Afin de démêler l'intrication commune des termes délirant, fou et psychotique, penchons-nous sur le cas du président Schreber et ce qu'il enseigne encore aujourd'hui à ce propos. Les Mémoires d'un névropathe constitue un témoignage clinique exceptionnel. Le jugement, rapporté dans les annexes, précise : « personne ne voudra méconnaître le souffle qui parcourt l'ouvrage au travers de chacun de ses chapitres, son sérieux élevé, et sa quête acharnée de la vérité ³ ». En effet, Schreber y décrit, en vingt-trois cahiers, les différents phénomènes dont son corps et son esprit sont assiégés.

Une perspective freudienne du délire

Dans son analyse des *Mémoires*... de Schreber, Freud écrit cette indication, devenue depuis célèbre, qui noue délire et tentative de guérison : « *Ce que nous prenons pour une production morbide, la formation du délire, est en réalité une tentative de guérison, une reconstruction*. ⁴ » Mais Freud ajoute : « Le succès, après la catastrophe, est plus ou moins grand, il n'est jamais total ». Autrement dit, il suppose que, dans le désordre, une élaboration émerge *a minima*.

En 1924, Freud reprend son affirmation : « En ce qui concerne les délires quelques analyses nous ont appris que la folie y est employée comme une pièce qu'on colle là où initialement s'était produite une faille dans la relation du moi au monde extérieur. ⁵ » Cette pièce, métaphore délirante, recouvre, répare jusqu'à un certain point la dissolution de l'imaginaire comme en témoigne le président Schreber. Face à l'énigme qui le submerge, il construit pas à pas un délire avec une logique propre et qui

^{1.} Cf. Lacan J., « Lacan pour Vincennes! », in Miller J.-A. (s/dir.), Scilicet. Tout le monde est fou, Paris, École de la Cause freudienne, 2023, p. 21.

^{2.} Cassin R., « Tout le monde délire », *L'a-graphe. La forclusion généralisée*, Section clinique de Rennes 2010-2011, p. 73.

^{3.} Jugement de la cour d'appel royale de Dresde en date du 14 juillet 1902, in Schreber D. P., Mémoires d'un névropathe, Paris, Seuil, 1975, p. 382.

^{4.} Freud S., « Remarques psychanalytiques sur l'autobiographie d'un cas de paranoïa (*Dementia paranoïdes*) (Le Président Schreber) », *Cinq psychanalyses*, Paris, PUF, 2003, p. 315.

^{5.} Freud S., « Névrose et psychose », Névrose, psychose et perversion, Paris, PUF, 1997, p. 285.

commence par la perplexité, se poursuit par l'indignation avant d'aboutir au consentement à se transformer en femme.

De la perplexité à la certitude en passant par le consentement

À partir de la lecture de Freud, qui « ne soutient pas le délire, [mais] l'analyse, [...] le suit à la lettre ⁶ », Laurent Dupont souligne une construction en trois temps du délire :

- 1. la catastrophe universelle, la fin du monde, le trou, etc. associés à un état de perplexité ;
- 2. retrait de la libido et solitude du sujet ;
- 3. un ré-investissement de la libido sous la forme du délire.

En effet, les *Mémoires*... du président Schreber témoignent de l'effort phénoménal du sujet pour résoudre ce qui se présente d'abord à lui comme une « pensée » ou, ainsi que le dit Lacan, une « identification », puis un gouffre, une énigme jusqu'au moment où se restaure, non sans souffrance, une réponse logique dans laquelle « le sujet est complètement absorbé dans son imagination d'identification féminine ⁷ ».

Dans ce « document » ou « discours du sujet » que représentent ces *Mémoires...*, il relate qu'il s'agit d'une idée qui s'impose à lui : « un matin, encore au lit [...], j'eus une sensation qui [...] me troubla de la façon la plus étrange. C'était l'idée que, tout de même ce doit être une chose singulièrement belle que d'être une femme en train de subir l'accouplement 8 ».

Cette pensée néanmoins le persécute, il estime qu'il y a là un « complot [...] qui visait [...] à [le] livrer à un homme de telle sorte que [son] âme lui soit abandonnée, cependant que [son] corps changé en corps de femme [...] aurait été livré à cet homme, en vue d'abus sexuels pour être ensuite tout bonnement "laissé en plan" 9 ».

Cependant face aux signes de la féminisation de son corps ¹⁰, dont il est « *subjectivement certain* », Schreber en vient « *à la recherche*, comme il l'écrit, *d'un compromis raisonnable* [:] il ne me restait plus qu'à me faire à cette idée d'être transformé en femme » ¹¹. Dès lors, il témoigne d'un consentement à cette jouissance de l'Autre : « s'il m'était possible d'assumer *sans cesse* le rôle de la femme aux prises avec moi-même dans l'étreinte sexuelle, [...] Dieu n'entreprendrait jamais plus de se retirer de moi, [...] mais il se laisserait aller [...] sans aucune résistance à la force d'attraction ¹² ». Ce revirement du président à l'endroit de cette idée délirante constitue le fil de son écrit.

Certes délirant, mais fou?

Lacan relève qu'après avoir halluciné la nouvelle de sa mort dans le journal, Schreber se voit comme « un "cadavre lépreux conduisant un autre cadavre lépreux" 13 », en

10. Cf. *ibid.*, p. 223-228.

^{6.} Dupont L., « Clinique psychanalytique du délire », *L'Hebdo-blog*, nº 136, 6 mai 2018, publication en ligne (<u>www.hebdo-blog.fr</u>).

^{7.} Lacan J., Le Séminaire, livre III, Les Psychoses, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 1981, p. 75.

^{8.} Schreber D. P., Mémoires d'un névropathe, op. cit., p. 46.

^{9.} *Ibid.*, p. 61.

^{11.} Ibid., p. 226 & 150.

^{12.} Ibid., p. 231-232.

^{13.} Lacan J., « D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 568.

miroir, au plus près de son tranchant mortel. Le président traverse une période décrite comme « la plus atroce de [sa] vie 14 », persécuté, déchettisé, la proie de l'Autre... Il ne renonce cependant pas à son délire, il compose avec, ainsi qu'avec ses voix. La construction délirante s'organise et se réduit à une idée centrale : sa *transformation en femme* 15, qui finit par lui devenir acceptable. Par le biais de cette élaboration, la libido est réinvestie : il aime son délire, indique Freud, comme il s'aime lui-même 16.

L'écriture des *Mémoires* elle-même est au service de la libido. Ce sont trois cent pages qui, non sans mégalomanie, sont rédigées pour à la fois « être utile[s] à la science ¹⁷ » et convaincre, depuis sa cellule, les experts de sa bonne santé mentale afin d'obtenir sa libération de l'hôpital. À ce titre, il est intéressant de lire les compléments et annexes, insérés par Schreber à la fin de ses *Mémoires...*, pour saisir qu'en 1900-1902 l'interdiction de sortie se base sur l'incapacité du patient à s'occuper de ses propres affaires.

Pour convaincre les experts, Schreber énumère ses capacités intellectuelles ou professionnelles intactes sans cacher les « singularités de [sa] conduite 18 ». Or, ces singularités, écrit-il, « ne "se manifestaient que dans la mesure où me le permettaient les égards dus à mon entourage" [...] ou alors dans la "solitude avec Dieu" » et « rien de ce qui a trait à la sauvegarde des intérêts vitaux, notamment des moyens d'existence, ne peut être atteint de quelque manière que ce soit par mes idées délirantes et mes hallucinations ». Il n'hésite pas à parler de la nécessité de s'exhiber en femme, car, outre les activités de comptage, cette exhibition l'aide à « tempérer [...] les accès de hurlements si [...] pénibles pour [lui]-même et pour les gens qui [l]'entourent 19 » qui surviennent et restent peu contrôlables. Cette exhibition demeure toutefois discrète, privée. Aucun « comportement inadéquat » ne persiste, excepté parfois se tenir « devant la glace [...] à demi nu, revêtu de colifichets féminins (bracelets, colliers de pacotilles, etc.) [et seulement quand il se] trouve seul ». Il précise : « Jamais, en aucune de ces occasions, personne n'a pu déceler chez moi le plus petit indice de comportement inadéquat 20 ». Alors, Schreber était-il fou ?

Après une première interdiction de sortie, Schreber engage un procès en appel pour obtenir la mainlevée de cette interdiction. Il gagne, en 1902, ce procès, qui a lieu à Dresde, et les juges reconnaissent que le requérant est un aliéné – cela ne fait aucun doute –, mais les « vociférations qui se produisent automatiquement [...], n'ont rien à voir avec la question de l'interdiction ²¹ ». Elles peuvent, le cas échéant, quand la tranquillité du voisinage s'en trouve perturbée, faire exiger l'intervention de la police ; elles ne peuvent servir à justifier l'interdiction. Certes, Schreber délire, mais de façon parfaitement lucide, car – et c'est ce qu'enseigne son écrit – le délire peut se localiser

^{14.} Schreber D. P., Mémoires..., op. cit., p. 91.

^{15.} Cf. ibid., p. 208.

^{16.} Cf. Freud S., La Naissance de la psychanalyse, Paris, PUF, 2009, p. 101.

^{17.} Schreber D. P., Mémoires..., op. cit., p. 9.

^{18.} Ibid., p. 334.

^{19.} Ibid., p. 333.

^{20.} Ibid., p. 332.

^{21.} Jugement de la cour d'appel royale de Dresde en date du 14 juillet 1902, op. cit., p. 378.

en un point très précis du psychisme et laisser intact tout le reste, notamment la capacité à conduire ses propres affaires.

Schreber récupère ainsi ses droits civils de citoyen, reprend la vie commune avec sa femme, adopte un enfant – une fillette de treize ans dont il s'occupe « comme une mère ». Il continue de gérer sa fortune et garde une place dans la société, puisque sa connaissance des textes et sa réputation dans ce domaine lui permettent toujours de prodiguer des conseils juridiques.

Voix et silence

Schreber témoigne d'un vécu hallucinatoire, qui n'a, depuis la décompensation, jamais cessé : « depuis les débuts de mon contact avec Dieu [,] près de sept ans se sont écoulés au cours desquels, excepté pendant mon sommeil, *je ne suis jamais resté, fût-ce un instant, sans entendre les voix* ²² ». Ces hallucinations sont des manifestations vocales/verbales et/ou auditives, toutes au service de son Autre, c'est-à-dire de son Dieu. Il s'agit de réguler la jouissance tout en maintenant le contact par la voix sous peine d'être laissé en plan, *liegen lassen*.

Il y a une pluralité de ces manifestations hallucinatoires : voix intérieures, idées articulées, efforts de réplique tournés vers Dieu²³, phrases comme parlées de l'extérieur, langage verbeux de « ces oiseaux miraculés, ces oiseaux parlants, ces vestibules du ciel », « miracle de hurlement », que Lacan relève comme « un cri tiré de sa poitrine et qui le surprend au-delà de tout avertissement, qu'il soit seul ou devant une assistance horrifiée » ²⁴.

Le monde de Schreber est donc un monde fait de bruits, souvent douloureux, tumultueux, et qu'il parvient à « couvrir » en parlant lui-même à haute voix. La pratique du piano, sons hors sens, a cette même fonction, mais, comme il l'écrit si bien : « on ne peut tout de même pas, toute la journée, jouer du piano ²⁵ ».

Dans « Interpréter la psychose au quotidien », Éric Laurent ne soutient pas le délire comme « voie vers la guérison », car « [o]n ne laisse pas un sujet délirer jusqu'à l'épuisement ²⁶ ». Il suggère une autre voie, qui consiste à se « serv[ir] des éléments signifiants que nous donne le sujet », et, à partir de là, « vis[er] à l'horizon l'effet de silence, de pause, de stabilisation. C'est ce qui fait qu'à l'occasion, avec des sujets psychotiques, la séance est un moment de pause, de silence, de ne penser à rien ». C'est un écho au « Penser-à-rien ²⁷ » que Lacan souligne comme étant ce « qui semble bien être le plus humainement exigible des repos ».

Section clinique de Rennes — 14 janvier 2023

^{22.} Schreber D. P., Mémoires..., op. cit., p. 249, cité par J. Lacan, in Le Séminaire, livre III, Les Psychoses, op. cit., p. 237.

^{23.} Cf. Lacan J., « D'une question préliminaire... », op. cit., p. 560 : « Que l'effort de réplique à quoi donc le sujet est ainsi suspendu, disons, dans son être de sujet, vienne à manquer par un moment de Penser-à-rien (*Nichtsdenken*), qui semble bien être le plus humainement exigible des repos (Schreber dicit), voici ce qui se produit selon lui ».

^{24.} Ibid., p. 561 & 560.

^{25.} Schreber D. P., *Mémoires...*, op. cit., p. 333.

^{26.} Laurent É., « Interpréter la psychose au quotidien », Mental, nº 16, octobre 2005, p. 21.

^{27.} Lacan J., « D'une question préliminaire... », op. cit., p. 560.